

**CONSEIL SYNDICAL
SESSION DU 13 FEVRIER 2024**

Chambéry-Grand Lac économie

A Savoie Technolac
Bâtiment Horloge
16 avenue Lac du Bourget
73370 LE BOURGET DU LAC

PROCES-VERBAL

Le treize février deux mille-vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Philippe DA SILVA LOPES – Lionel DARBON – François FOURCHES – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Edouard SIMONIAN – André VERDU -

Excusés : Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Jean-Benoît CERINO – Aloïs CHASSOT - Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Christian GOGNY – Pascal MITHIEUX – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO –

Pouvoirs : Grégory BASIN pouvoir à Josette REMY

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : François FOURCHES

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU – Véronique VALLA –

Date de convocation : 31 janvier 2024

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 20 décembre 2023. Après en avoir débattu, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Syndical du 20 décembre 2023.

Aménagement :

Sur proposition d'Yves Mercier, vice-président :

Délibération N° C24-01

PAE DES ETAIES – Mise à jour du Cahier des Charges de Cession.

Objectif : assouplir et harmoniser les règles de construction lors du dépôt d'un permis de construire sur plusieurs lots et préciser les délais de construction à respecter à partir de la signature de l'acte authentique de cession ou de bail à construction.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, l'unanimité,

Article 1 : Approuve le projet de mise à jour du cahier des charges.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Délibération N° C24-02

PAE DES SOURCES – Actualisation du Cahier des Prescriptions Architecturales Urbanistiques Paysagères et Environnementales (CPAUPE)

Modification du CPAUPE concernant les limites de hauteur des constructions et mise en conformité avec le PLUi Grand Lac.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la mise à jour du CPAUPE du PAE des Sources.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents liés au CPAUPE.

Délibération N° C24-03

PAE LA PRAIRIE – Avenant au Marché de Travaux pour l'Extension du Parc d'Activités.

A la suite de la Commission d'Appel d'Offres, tenue le 5 juillet 2023, le Conseil Syndical en date du 12 juillet 2023 avait délibéré pour attribuer ce marché à l'entreprise ayant obtenu les meilleures notes après analyse, soit l'entreprise SPIE BATIGNOLLES BLONDET TP - MICHELLIER, et ce pour un montant de 383 002,10 € H.T.

En cours d'exécution de ce marché, il est apparu que la fusion des lots sud afin de permettre la commercialisation d'un « macro-lot » nécessitait un prolongement et une modification du tracé de la conduite d'évacuation des eaux pluviales et par conséquent, un dévoiement de réseaux. Par ailleurs, en lien avec les services de Grand Lac concessionnaires, des modifications de travaux sur les réseaux d'eaux usées sont à prévoir, ainsi que la pose de fourreaux pour les viabilisations électriques. Également, pour un motif de fonctionnalité de l'ouvrage, une modification du revêtement du trottoir ouest est à prévoir, et de la signalisation verticale et horizontale est à intégrer.

Compte tenu de ces ajustements de marché, il est nécessaire de passer un avenant n°1 en complément du marché initial.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 70 247,49 € HT a été présenté en commission d'appel d'offre de Chambéry-Grand Lac économie du 19 janvier 2024 qui a validé le principe et le montant de ces travaux.

Le montant du marché actualisé est donc de :

Montant du marché initial	383 002,10 € HT
Avenant n° 1 :	70 247,49 €HT
Nouveau montant du marché	453 249,59 €HT

✓ Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 19 janvier 2024,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Valide le montant de l'avenant n° 1 de 70 247,49 €HT à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES BLONDET TP – MICHELLIER.

Article 2 : Autorise la Présidente ou son représentant à signer cet avenant et tous documents relatifs à ce marché pour les montants ci-dessus énoncés.

Sur proposition de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, présidente :

Délibération N° C24-04

PAE SAVOIE TECHNOLAC – ZAC 3 – Conciliation Développement Economique et Agriculture.

Préconisations de prise en compte de l'installation d'activités agricoles sur les espaces non construits et non constructibles de la ZAC 3 Savoie Technolac.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Article 1 : Approuve ces préconisations de prise en compte de l'installation d'activités agricoles sur les espaces non construits et non constructibles de la ZAC 3 Savoie Technolac.

Finances :

Sur proposition d'Olivier Rognard, vice-président

Délibération N° C24-05

Budgets Primitifs 2024 – Budget Général - Budget Annexe Immobilier – Budget Annexe Aménagement

Le Budget Primitif 2024 est présenté conformément aux orientations débattues, Il a fait l'objet d'une présentation détaillée (ci-jointe) à la Commission Finances, lors de sa réunion du 23 janvier 2023.

Le Budget de Chambéry-Grand Lac économie comprend 3 budgets : le Budget Général, le Budget Annexe Immobilier et le Budget Annexe Aménagement.

Conformément à la possibilité ouverte pour la M 57 il est proposé d'autoriser, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

1) Budget Général

Au Budget Général, les inscriptions budgétaires sont conformes aux éléments présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Elles intègrent une reconduction de la contribution des communautés d'agglomération identique à 2023 soit 3 307 000 €.

Les dépenses liées aux réserves foncières à long terme sont constituées par l'échéance de l'annuité EPFL du portage en cours (RD 1006) à hauteur de 402 K€. L'acquisition du tènement Voiron pour un montant de 2 067 000 € HT reste en attente d'un retour du vendeur sur la proposition de CGLE.

Conformément à l'analyse présentée lors du Débat d'Orientations Budgétaires, quant à la capacité de CGLE de financer des réserves foncières, cette acquisition fera l'objet d'une demande de portage auprès de l'EPFL, avec des modalités de financement, permettant de décaler de 6 ans, le recours à l'emprunt pour CGLE.

a) Dette

Le Budget Général porte les emprunts souscrits pour le financement des PAE, (CRD au 31/12/2023 : 22,6M€) et les emprunts issus des syndicats Savoie Technolac et Savoie Hexapôle. (CRD au 31/12/2023 : 3,6 M€), soit un CRD total au 31/12/2023 de 26,2M€.

Depuis la présentation du DOB un emprunt de 800 KE a été souscrit en décembre 2023.

L'annuité de la dette 2024 du Budget Général s'élève à 2 486 K€ constituée comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
Dette transférée	368 000 €	64 000 €	432 000 €

Dettes refacturables aux PAE	1 100 000 €	954 800 €	2 054 800 €
Total	1 468 000 €	1 018 800 €	2 486 800 €

Les emprunts souscrits pour le financement des PAE ont pour caractéristique un remboursement du capital in fine, une phase de mobilisation longue, un remboursement anticipé sans indemnité. Ils sont très majoritairement à taux variable, indexés sur l'Euribor 12 mois et l'Euribor 3 mois.

Depuis la création de CGLE, le niveau de ces index est resté négatif jusqu'au début de l'année 2022. Le coût des emprunts s'est ainsi limité à la marge des établissements bancaires (entre 0,3 % et 0,73 %).

A compter de début 2022, la hausse de ces index a été constante. En janvier 2024 l'Euribor 3 mois est à 3,93 % et l'Euribor 12 mois à 3,64 % avec des prévisions de baisse progressive pour le courant 2024.

En 2024 intervient une première échéance en capital in fine à hauteur de 1,1M€.

Plusieurs options ont été examinées lors du DOB pour la couverture de cette échéance :

- un refinancement en échéance annuelle dans la mesure où ce contrat a été souscrit en 2020 pour le PAE Massettes 2 dont l'échéance de commercialisation est en cours de définition avec la commune de La Ravoire.

Cette option a été écartée à la suite des échanges avec La Banque Postale qui indique que cela correspondrait un signal défavorable qui pourrait pénaliser aboutir à une absence de réponse sur des consultations bancaires futures.

- un différé de remboursement d'avance aux agglomérations sur les commercialisations à intervenir en 2024,

Cette option a été examinée pour répondre à un enjeu de temporalité des recettes de commercialisation attendues au regard de la date d'échéance du remboursement en avril 2024, et pour anticiper l'impact d'une réalisation partielle du plan de cession sur la capacité de couverture de l'annuité de la dette en 2024.

Après analyse, il est proposé de répondre à l'enjeu de temporalité par les projections de recettes sur le 1^{er} trimestre 2024 (notamment commercialisation Bauer Hexapole 4 – 960 K€ dont la signature est intervenue en janvier) augmenté du solde d'excédent 2023 complété le cas échéant par un outil de trésorerie, l'analyse d'impact d'une réalisation partielle du plan d'action montre par ailleurs que le risque de non couverture de l'échéance en capital par des ressources propres n'interviendrait qu'en deçà de 56% de réalisation des commercialisations restant à CGLE.

L'examen des projections de commercialisations concernées : PAE Hexapole 4 - Bauer/ PAE Entre2 Lacs Brasserie : Caquot- Biocoop/ PAE Landiers Blachères Mont Blanc composite) montre que la seule commercialisation Bauer permet d'atteindre ces 56%.

Il est donc proposé d'écarter l'option du différé d'avance aux agglomérations au stade du vote du BP.

La présentation de la dette du Budget Général est rappelée en *annexe 1*.

b) Fonctionnement

Conformément aux éléments présentés dans le cadre du DOB les dépenses de gestion représentent 2 651 K€ avec des postes de dépenses globalement en hausse.

- En dépenses

Plan d'action : + 18%

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023 l'optimisation des dépenses demandées par les communautés d'agglomérations a conduit à réduire de 23 % les crédits alloués au plan d'actions. Les besoins en matière d'études pré-opérationnelles, notamment sur les déplacements et concernant Savoie Technolac 2050, conduisent à revoir à la hausse le besoin de financement du plan d'actions. Il est évalué à 556 K€ pour 2024.

Le poste « subventions aux associations » a fait l'objet d'un examen avec les élus référents et en exécutif ; la réflexion a abouti à rediriger des subventions allouées vers du financement de projets : diminution à hauteur de 5K€ de la subvention au Cluster Montagne et re fléchage sur les actions Alpes Tourisme Lab, diminution de 10 K€ de la subvention Club des Entreprises et re fléchage sur l'enveloppe Projets Innovants. La subvention à l'association Côte-Rousse Développement, 2,5 K€, n'est pas reconduite pour l'année 2024 compte tenu de l'excédent de trésorerie de l'association. Il est par ailleurs proposé d'augmenter la subvention de la plateforme initiative locale de 15 à 20 000 € pour tenir compte de l'augmentation du nombre de dossiers aidés par l'association.

Ressources Humaines : + 5 %

Les charges de personnel sont également revues à la hausse du fait des revalorisations indiciaires, de l'impact de l'inflation sur la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat, du remplacement d'un chargé d'opération en disponibilité en 2024 (remplacement d'un 50 % par un 80 %).

Il est à noter que l'effectif salarié de CGLE est passé de 18 à 19 à compter de 2023 avec le recrutement d'un chargé d'opération Cassine. De 2017 à 2022, des mouvements de personnel ont conduit à une occupation partielle des emplois. A compter de 2023, les 19 emplois sont pourvus.

Frais de structure : + 2 %

Les frais de structures sont impactés par l'inflation. Les dépenses d'énergie qui avait pu être encadrées en 2023 grâce au groupement d'achat conduit par le SDES sont notamment à revoir à la hausse en 2024, l'augmentation est évaluée à + 30 % en moyenne.

Entretien PAE Savoie Technolac Savoie Hexapole : - 3 %

Ce poste de dépense s'élève à 300 000 € en 2023 ; les actions d'optimisation de l'entretien des espaces verts et l'éclairage public permettent de le réduire la prévision à 290 000 €

Exploitation du budget immobilier d'entreprises :

Le taux d'occupation des bâtiments loués est de 87 % en octobre 2023, soit un taux équivalent à celui de 2022. Ce taux d'occupation associé à une revalorisation des loyers au regard de l'ILAT permet d'équilibrer le Budget Annexe Immobilier sans subvention du Budget Général.

- En recettes

Les recettes réelles de fonctionnement restent stables par rapport au BP 2023, elles s'élèvent à 3 356 K€.

Au regard de ces éléments l'épargne de gestion s'élève à 705 K€, en baisse de 15% par rapport au BP 2023.

Il est rappelé que les frais financiers des emprunts contractés pour le financement des PAE font l'objet d'une refacturation annuel du Budget Général au Budget Aménagement, ces frais financiers refacturés s'élèvent à 954 K€ pour 2024.

Compte tenu de ces éléments la section de fonctionnement du Budget Général s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses		Chapitre	Recettes	
011	Charges à caractère général	856 950,00 €	013	Atténuation de Charges	6 000,00 €
	dont frais de structure	577 650,00 €			
	dont actions de développement	272 300,00 €	70	Produits des services	954 800,00 €
	dont frais sur portage EPFL	7 000,00 €		dont recettes plan d'action	- €
012	Charges de Personnel	1 411 000,00 €		dont refacturation frais fi BA Aménagement	954 800,00 €
65	Autres Charges de gestion	880 225,00 €			
	dont subvention d'équilibre BA Immobilier	- €	74	Dotations et Participations	3 326 300,00 €
	dont subvention d'équilibre BA Aménagement	456 725,00 €		dont contribution des collectivités membres	3 307 500,00 €
	dont indemnités des élus	81 000,00 €		dont recettes plan d'action	18 800,00 €
	dont subventions aux	302 500,00 €			
	dont reversement d'excédent	40 000,00 €	75	Autres Produits de gestion	676 440,00 €
66	Charges financières	1 053 800,00 €		portage EPFL - reversement de	24 000,00 €
	dont intérêt dette non refacturables PAE	64 000,00 €		Reversement d'excédent du BA Aménagement	195 715,00 €
	dont intérêts refacturable PAE	954 800,00 €			
	dont ICNE	35 000,00 €		Appel de participation aux	456 725,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	produits exceptionnels	- €
023	Virement à la section d'investiss	696 565,00 €			- €
042	Dotation aux Amortissements	65 000,00 €			
	Total	4 963 540,00 €		Total	4 963 540,00 €

c) Investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées par l'annuité de 2024 du portage EPFL La Ravoire RD 1006 : 402 K€.

L'annuité 2024 de la dette, hors dette refacturable aux PAE s'élève à 432 K€. Elle est en diminution de 11 % par rapport à 2023.

La prévision d'épargne nette s'élève à 273 K€.

Elle est affectée à 200 K€ au financement de l'annuité 2024 du portage EPFL La Ravoire RD1006.

La mise en place d'un portage EPFL pour l'acquisition de la Réserve foncière Voiron à La Ravoire conduit à décaler la première échéance d'annuité (4% soit 83K€) en 2025 et permet de différer le recours à l'emprunt à 2030.

Compte tenu de ces éléments, la section d'investissement du Budget Général s'équilibre comme suit :

Chapitre Opération	Investissement Dépenses		Chapitre Opération	Investissement Recettes	
16	Dettes (Echéance hors in fine)	368 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	696 565,00 €
16	Dettes (Échéance in fine)	1 100 000,00 €	27	Remboursement d'avances par le Budget Aménagement pour	1 441 145,00 €
16	Dettes (Remboursement anticipé In fine)				
16	Remboursement d'avances Grand Chambéry	5 014 145,00 €	27	Remboursement d'avances par le Budget Aménagement pour remboursement d'avance Grand Chambéry	5 014 145,00 €
16	Remboursement d'avances Grand Lac	2 741 622,00 €	27	Remboursement d'avances par le Budget Aménagement pour remboursement d'avance Grand Lac	2 741 622,00 €
			16	Cession avec paiement différé Voglans	1 358 940,00 €
			16	Cession avec paiement différé Montagnole	306 000,00 €
op1706	Mobilier informatique	10 000,00 €	10222	FCTVA	2 000,00 €
27	Avances aux PAE	5 235 660,00 €	16	Emprunt	3 046 010,00 €
27	Réserves foncières (annuité N)	402 000,00 €	16	Emprunt achat réserves	200 000,00 €
			040	Dotations aux Amortissements	65 000,00 €
	Total	14 871 427,00 €		Total	14 871 427,00 €

2) Budget Aménagement

a) Flux Budget Général Budget Aménagement – avances

Les dépenses 2024 du Budget Aménagement portent principalement sur les PAE Cassine, Prairie et Montagnole. Elles conduisent à un besoin prévisionnel d'avance du Budget Général au Budget Aménagement de 5 235K€.

Les dépenses sont constituées par :

- ✓ Des acquisitions de terrains : 2 025 K€
- ✓ Des études et travaux : 3 060 K€
- ✓ Les frais financiers refacturés par le Budget Général : 955 K€

Les acquisitions de terrains auprès des collectivités publiques (Grand Lac et la commune de Voglans pour le PAE Prairie, et la commune de Montagnole pour le PAE Le Pontet) sont réalisées avec paiement différé, elles donnent lieu à des écritures comptables sans mouvements financiers.

Le financement de l'avance du Budget Général est assuré par :

- ✓ Les cessions avec paiement différé : 1 665 K€
- ✓ La part d'excédent conservée par CGLE : 155 K€
- ✓ La part de remboursement d'avance du Budget Aménagement au Budget Général conservée par CGLE après remboursement de l'échéance en capital 341 K€
- ✓ Le recours à emprunt in fine à hauteur de 3 046 K€

Les recettes 2024 sont principalement constituées des recettes de commercialisations à hauteur de 9 377 K€

Elles sont affectées :

- ✓ Au remboursement des avances aux agglomérations pour les PAE ayant fait l'objet de cession avec paiement différé, à hauteur de 2 741 K€ pour Grand Lac et de 5 014 K€ pour Grand Chambéry
- ✓ À l'autofinancement des dépenses 2024 : 831 K€
- ✓ Au reversement d'excédent : 195 K€ (dont 40 K€ d'excédent de clôture Landiers Blachères reversé à Grand Chambéry et 155 K€ d'excédent en cours Hexapôle 4 conservé par CGLE),
- ✓ Le solde de 1,4M€ est reversé au Budget Général pour couverture de la dette

b) Détail des recettes

Les prévisions de recettes donnant lieu à remboursement d'avances aux agglomérations sont :

- pour Grand Lac :

- ✓ PAE Sources : Imperium 627 K€ - LX Capital 1 394 K€
- ✓ PAE Prairie : Veolia 716 K€
- ✓ PAE Pont Pierre : Aix Auto et Tona 153 K€
- ✓ PAE Etaies – Chindrieux : Boutant 31 K€

- pour Grand Chambéry :

- ✓ PAE Cassine : Lot T2 Edouard Denis 2 670 K€
- ✓ PAE Fontanettes 1 : M2 Ei 410 K€, Omipharm terrain 649 + bâtiment SAF 620K€
- ✓ PAE Massettes : Médipôle 374 K€
- ✓ PAE Monzin : part de la subvention d'équilibre affectée au remboursement d'avance

Les commercialisations Imperium et Edouard Denis ont fait l'objet de signatures en décembre 2023 après la clôture du Budget Aménagement, elles sont de ce fait comptabilisées en 2024 et constituent des recettes certaines pour les agglomérations. Les autres remboursements d'avance seront confirmés au fur et à mesure des signatures.

Les prévisions de recettes donnant lieu à remboursement d'avance au Budget Général sont :

- ✓ PAE Hexapôle 4 – Bauer : 960 K€
- ✓ PAE Entre2Lacs Brasserie Caquot 267 K€ - Biocoop 330 K€
- ✓ PAE Landiers Blachères : Mont Blanc Composite (cession complémentaire) 56 K€ - rétrocession Grand Chambéry 84 K€
- ✓ Monzin Vimines et Fontanettes 2 : part de la subvention d'équilibre affectable au remboursement d'emprunt

c) Clôtures

Deux clôtures de PAE déficitaires sont prévues en 2024 :

- ✓ PAE Monzin à Vimines, déficit de 334 K€ réparti à 312,5 K€ pour Grand Chambéry et 21,5K€ pour Grand Lac,
- ✓ PAE Fontanettes 2 à Chambéry, déficit de 122 K€, réparti à parité entre les 2 agglomérations soit 61 K€ pour chacune.

Une clôture de PAE excédentaire est prévue en 2024 :

- ✓ PAE Landiers Blachères à Chambéry excédent de 40 K€ reversé à Grand Chambéry.

Les prévisions de recettes supérieures aux prévisions de dépenses conduisent à une diminution de la valeur du stock.

Compte tenu des éléments présentés les sections du Budget Annexe Aménagement s'équilibrent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses		Chapitre	Recettes	
011	Acquisition de terrains	2 025 867,00 €	70	ventes de terrains	9 377 361,00 €
011	Etudes - Travaux	3 006 084,00 €	70	participations divers	135 000,00 €
65	Reversement d'excédent au Budget Général	195 714,78 €	74	subventions	- €
65	Annulation de recettes	30 000,00 €	75	Loyers	255 508,00 €
608	frais financiers - remboursement BG N-1	954 798,75 €	773	mandats annulés sur exercice antérieur	- €
608	frais financiers - avances agglos	50 873,60 €	7552	Subvention d'équilibre	456 721,38 €
042	Extourne Stock N-1	43 923 750,01 €	042	variation des encours (stock N)	39 962 497,76 €
	Total	50 187 088,14 €		Total	50 187 088,14 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Dépenses		Chapitre	Recettes	
16	Remboursement BG pour remboursement avance Grand	5 014 143,66 €			
16	Remboursement BG pour remboursement avance Grand	2 741 622,00 €			
16	Remboursement avance Budget Général	1 441 142,39 €	16	Avance Budget Général	5 235 655,80 €
040	Stock de terrains à aménager (stockN)	39 962 497,76 €	040	Extourne stock terrains	43 923 750,01 €
	Total	49 159 405,81 €		Total	49 159 405,81 €

3) Budget Immobilier

a) Dette

L'annuité de la dette s'élève à 525 K€ dont 140 K€ constitué par les emprunts des syndicats dissous et 385 K€ refacturé par Grand Chambéry au titre des biens mis à disposition.

La présentation de la dette du Budget Annexe Immobilier est rappelée en annexe 2.

b) Fonctionnement

Les inscriptions budgétaires sont conformes aux éléments présentés lors du DOB.

Les dépenses de gestion représentent un volume de : 1 031 K€, en hausse de 2 % par rapport à 2023.

La prévision 2024 est impactée par la hausse prévisionnelle des coûts (énergie, assurance, divers contrats de maintenance), l'augmentation par rapport au prévisionnel 2023 reste toutefois mesurée (ajustement par rapport au réalisé 2023, reprise des charges de Fontanettes C en direct par La Région).

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un volume de : 1 774 K€, en hausse de 8 % par rapport à 2023.

Le montant des recettes prévisionnelles bénéficie du maintien du taux d'occupation des locaux, de la revalorisation des loyers par rapport à l'ILAT, et de l'augmentation des provisions pour charges appelées.

Le montant de l'épargne de gestion s'élève à 743 K€, elle est en hausse de 15 % par rapport à 2023.

Compte tenu de ces éléments la section de fonctionnement du Budget Annexe Immobilier s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Dépenses		Chapitre	Recettes	
011	Charges à caractère général	886 080,00 €			- €
023	Virement à la section d'investissement	19 970,00 €	013	Atténuation de Charges	
65	Autres charges de gestion courante	145 000,00 €	70	Produits des services (dont location de salles)	25 380,00 €
66	Charges financières	133 000,00 €	75	Autres produits d'activités (revenus locatifs)	1 767 670,00 €
66	ICNE	2 000,00 €	75	Subvention équilibre Budget Général	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	77	Produit exceptionnel	- €
68	Dotations aux Amortissements	655 000,00 €	042	Subventions transférées au résultat	48 000,00 €
	Total	1 841 050,00 €		Total	1 841 050,00 €

c) Investissement

Les prévisions de travaux 2024 représentent un volume de 118 K€ et portent notamment sur :

- ✓ Côte-Rousse : aménagement d'un local à vélo, études pour le rafraîchissement, la solarisation et la reprise des évacuations d'eaux usées,
- ✓ Horloge : remplacement du contrôle d'accès, provision pour grosse réparation sur ascenseur,
- ✓ Centre de services : individualisation des comptages électriques,
- ✓ Piazza : réparation climatisation

Compte tenu de ces éléments la section d'investissement du Budget Annexe Immobilier s'équilibre comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Chapitre Opération	Dépenses		Chapitre Opération	Recettes	
16	Dettes (capital)	75 000,00 €	021	Virement de la section d'investissement	19 970,00 €
16	Dettes (capital - refacturation Grand Chambéry)	315 000,00 €			
16	Remboursement dépôt de garantie	25 000,00 €			
16	Ecriture d'ordre Aero	18 250,00 €			
op17001	Fibre optique STL	5 000,00 €			
op17002	Horloge	41 000,00 €			
op17003	SH Multi sites	5 000,00 €			
op17004	Côte Rousse Aménagement	10 000,00 €			
op17005	Côte Rousse- Bâtiment	37 000,00 €			
op17006	Fontanettes	3 000,00 €			
op17009	STL Centre de Services		op17009	STL Centre de Services	
op17008	Châtelard	1 000,00 €			
op17009	Centre de Services	12 000,00 €			
op17012	Plazza	4 000,00 €			
op17013	Gros entretien bâtiment	75 720,00 €			
040	Subventions transférées au résultat	48 000,00 €	28	Dotations aux Amortissements	655 000,00 €
	Total	674 970,00 €		Total	674 970,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

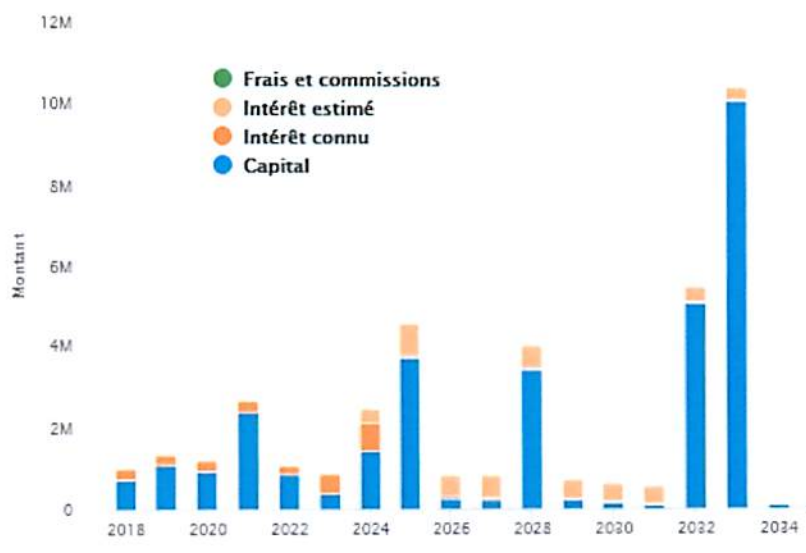
Article 1 : Approuve le présent rapport de présentation ainsi que le budget Général et les deux budgets annexes Immobilier et Aménagement et d'en arrêter les sections en équilibre telles que présentées dans le présent rapport.

Article 2 : Arrête les contributions de fonctionnement des collectivités membres à 3 307 500 euros soit 1 653 750 euros par communauté d'agglomération.

Article 3 : Autorise, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Annexe 1 – Dette Budget Général au 01/01/2024

Structure	Indice	Poids (%)	Nombre de produits	CRD
A	1	100,00%	19	26 239 021 .71 €



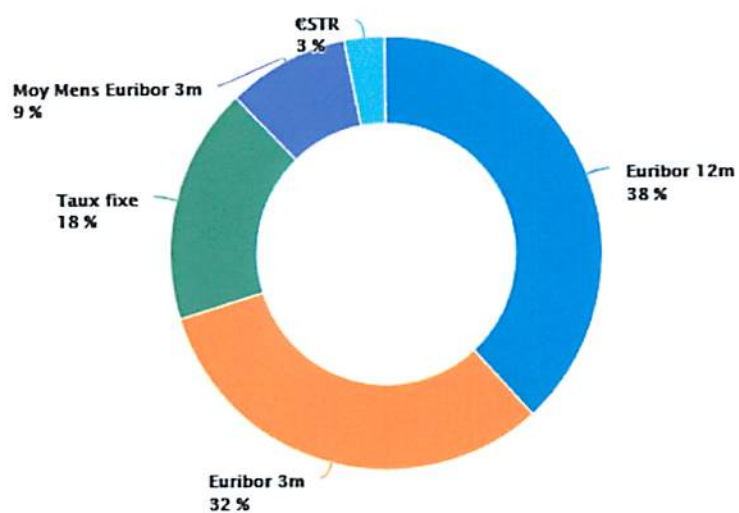
2019 – Remboursement Anticipé 294 K€ (amortissement constant)

2020 – Remboursement Anticipé 345 K€ (in fine)

2021 – Refinancement structuré - Remboursement Anticipé 300K€ (in fine)

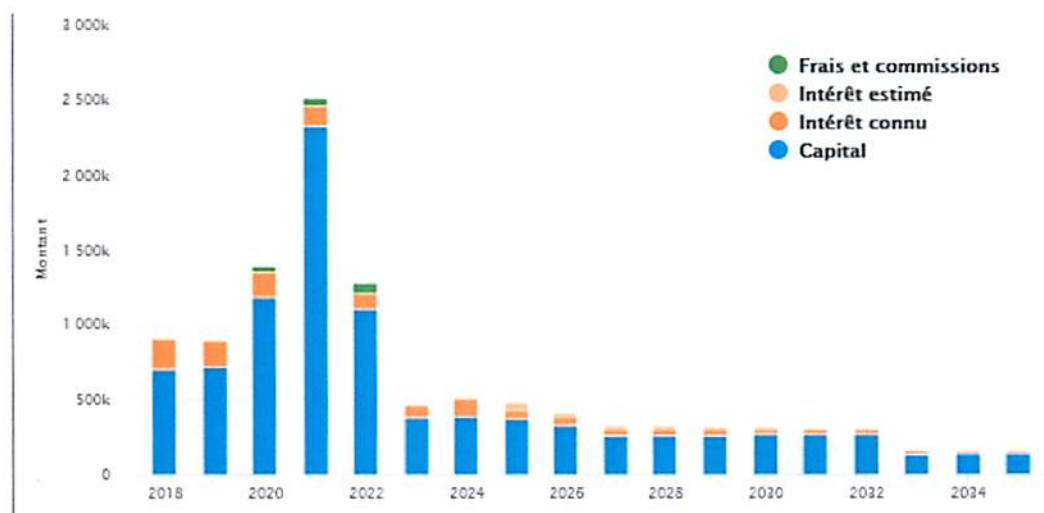
2022 - Remboursement Anticipé 400 K€ (in fine)

Répartition par index au 01/01/2024



Annexe 2 – Dette Budget Annexe Immobilier au 01/01/2024

Structure	Indice	Poids (%)	Nombre de produits	CRD
A	1	100,00%	9	3 447 659 €

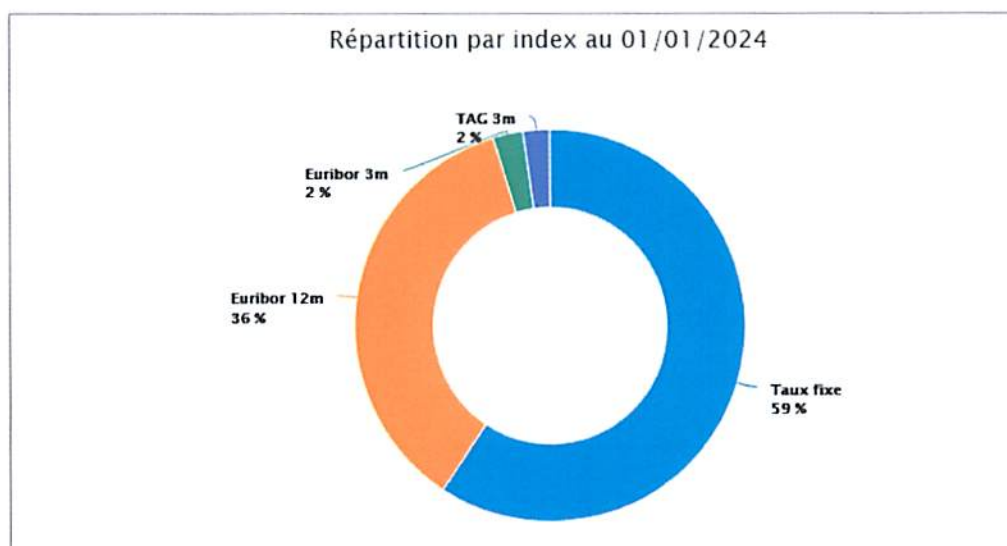


2020 – Remboursement Anticipé 566 K€

2021 – Remboursement Anticipé 492 K€ + Remboursement Emprunt relais

2022 – Remboursement Anticipé 662 K€

2023 – Remboursement Anticipé 171 K€ (dette refacturée)



Entreprises :

Sur proposition de Marie-Pierre Montoro-Sadoux, présidente

Délibération N° C24-06

Partenariats économiques – Attributions de subventions pour l'année 2024.

Reconduction de la subvention accordée par CGLe depuis 2018 à hauteur de 1000 € (chiffre identique depuis 6 ans).

Pour aider l'association a financé son évènement (15 et 16 mars 2024), il est proposé d'anticiper sur la date habituelle vis-à-vis de la 1^{ère} tranche des subventions (habituellement mai ou juin de chaque année).

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention de 1000 € à l'association « Tour du monde au Manège »,

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les éventuels actes à intervenir en lien avec ladite subvention.

Ressources Humaines :

Sur proposition de Josette Remy, vice-présidente :

Délibération N° C24-07

Ressources Humaines – Adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion.

Proposition de reconduction de la convention avec le CDG pour une durée de 6 ans du 01/01/2024 au 31/12/2029.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la convention d'adhésion ci-annexée au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Savoie.

Article 2 : Autorise Madame la Vice-présidente déléguée aux Ressources Humaines à signer cette convention avec le Centre de Gestion.

Les crédits correspondants ont été prévus au BP 2024.

Délibération N° C24-08

Ressources Humaines – Convention d'Adhésion au Service Intérim – Remplacement du Centre de Gestion de la Savoie.

Proposition de reconduction de la convention avec le CDG pour une durée de 3 ans du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la convention d'adhésion ci-annexée au service intérim-remplacement.

Article 2 : Autorise Madame la vice-présidente déléguée aux Ressources Humaines à signer cette convention avec le Centre de Gestion la convention d'adhésion au service intérim - remplacement.

Délibération N° C24-09

Ressources Humaines – Prime pouvoir d'achat exceptionnelle.

Proposition d'un versement de 100 % des montant maximum fixé par décret à l'instar des deux agglomérations.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur Franck MORAT ne participant pas au vote,

Article 1 : Instaure la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans les conditions exposées ci-dessus.

Article 2 : Fixe par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime.

Délibération N° C24-10

Ressources Humaines – Modification du Tableau des Emplois – Suppression d’un emploi de Rédacteur Principal 1^{re} classe et création d’un emploi d’Adjoint Administratif principal de 2^e classe.

A la suite du départ en retraite du collaborateur occupant un poste de « Gestionnaire Administratif et Comptable » sur un grade de Rédacteur principal 1^{re} classe, un recrutement a été lancé en date du 10 octobre 2023, et a conduit à retenir la candidature d’un Adjoint administratif principal 2^e classe.

À la suite de ce recrutement il est nécessaire de supprimer l’emploi de Rédacteur principal 1^{re} classe et de créer un emploi d’Adjoint administratif principal 2^e classe.

Vu l’avis du comité social territorial du 25/01/2024,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Article 1 : Approuve la modification du tableau des emplois proposée.

Article 2 : Les crédits correspondants seront prévus au BP 2024.

Délibération N° C24-11

Ressources Humaines – Recrutement d’un Chargé d’Opérations – Référent Urbanisme.

Un recrutement a été lancé pour remplacer la chargée d’opération au pôle aménagement, à la suite de sa demande de disponibilité pour une durée d’un an.

Le recrutement d’un remplacement non titulaire pour une durée supérieure à 6 mois nécessite de modifier la délibération de création du poste.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

Article 1 : Compte tenu de la recherche infructueuse d’une candidature statutaire, l’emploi permanent de Chargé d’opérations - Référent Urbanisme, relevant du grade d’attaché territorial (catégorie A), à temps complet, créé par la délibération n° C17-13 du 1er juillet 2017, pourra être pourvu par un agent contractuel, sur le fondement de l’article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Le contrat de l’agent, qui ne peut pas dépasser une durée de 3 ans, sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d’un fonctionnaire n’ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l’issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Article 2 : L’agent contractuel recruté sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire du grade de recrutement, il percevra le RIFSEEP ainsi que le supplément familial le cas échéant.

Le recrutement de l’agent contractuel sera prononcé à l’issue d’une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l’égal accès aux emplois publics

Administration générale :

Délibération N° C24-12

Sur proposition de Marie-Pierre Montoro-Sadoux, présidente

Donner acte

N°	DATE	OBJET	Montant	DATE AFFICHAGE
P23-15	15/12/2023	EMPRUNT BANQUE POSTALE 800 000.00 EUROS	800 000,00 euros	19/12/2023
P23-16	18/12/2023	MULTIPOLE- convention de prestations de services avec GRAND LAC		21/12/2023

P23-17	21/12/2023	MULTIPOLE - constitution de servitudes		22/12/2023
Marché N° 23A04	04/01/2024	Travaux pour la viabilisation de plusieurs lots au PAE D'ENTRE2LACS et la création d'un trottoir le long de la voie de desserte à Entrelacs	32 266,15 euros	

Le Conseil Syndical donne acte à la Présidente des présentes décisions prises en application des délibérations N° C20-59 et C21-39.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente clôt la séance à 19 h 45.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 13 février 2024



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente